



**NOTE ARGUMENTAIRE
CONCERNANT LE DEPLAFONNEMENT DES DEPENSES CONSACREES A
L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE LOGEMENT SOCIAL POUR LE
PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER POITOU-CHARENTES**



L'efficacité énergétique : un enjeu européen et national

L'efficacité énergétique apparaît aujourd'hui comme une nécessité, une politique à conduire d'urgence et à privilégier par tous :

- les projections sont sans appel : d'ici 2050, la demande mondiale d'énergie devrait doubler ;
- la volatilité des prix de l'énergie replacent avec intensité la réflexion sur nos modèles énergétiques au cœur des débats nationaux ;
- les émissions de CO2 devront être réduites de moitié pour limiter le réchauffement de la planète.

Dans ce contexte, l'Union européenne a pris en 2008 trois engagements à l'horizon 2020 au titre de la lutte pour le climat : réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à leurs niveaux de 1990, utiliser 20% d'énergies renouvelables et réaliser 20% d'économies grâce à l'efficacité énergétique. La déclinaison française du plan européen «énergie climat» s'est traduite par un objectif de 20 % d'économies d'énergie, 23 % d'énergies renouvelables et 14 % de réduction de Gaz à Effet de Serre (GES) à l'horizon 2020 par rapport à 1990. Ces objectifs ont été intégrés au sein la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1).

Les ambitions du Grenelle soulignent tout particulièrement les enjeux majeurs liés aux secteurs du résidentiel et du tertiaire, qui produisent à eux seuls le quart des émissions de CO2. Ont donc été fixés des objectifs ambitieux en matière de rénovation thermique des bâtiments et de construction neuve, dans lesquels le Mouvement Hlm s'investit fortement.

Ce dernier est en effet un secteur essentiel pour l'atteinte des objectifs européens et nationaux. Par son poids dans le logement - il accueille près de 11 millions d'habitants dans ses 4,3 millions de résidences principales, et met chaque année en chantier environ 100 000 nouveaux logements locatifs ou en accession - il constitue un effet de levier considérable pour toute politique d'environnement. Conscient de sa responsabilité et soucieux de maîtriser les charges payées par ses locataires, le Mouvement Hlm s'est engagé, dans le cadre de son projet 2008 puis dans le Grenelle de l'Environnement sur :

- La rénovation énergétique de 800 000 logements les plus consommateurs ;
- Une production nouvelle sous label BBC dès 2013 et par anticipation au 1er juillet 2011 pour le programme de rénovation urbaine ;
- Une incitation au développement des énergies renouvelables et des éco-quartiers ;
- Un changement important dans le mode de relation aux habitants.

Une mobilisation picto-charentaise forte pour répondre aux enjeux européens et nationaux

En Poitou-Charentes, les acteurs institutionnels sont fortement mobilisés en faveur de la mise en œuvre des objectifs nationaux et européens en matière d'efficacité énergétique. Ainsi, conformément aux termes de la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, l'Etat et le Conseil Régional se sont engagés en 2010 dans l'élaboration d'un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). L'objectif de celui-ci est de définir les orientations et ambitions régionales à l'horizon 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique, en intégrant le schéma régional des énergies renouvelables et le Plan Régional de la Qualité de l'air. Il s'inscrit dans les engagements de la France au sein de l'Union Européenne à travers le Paquet Climat.

Les organismes de logement social réunis au sein de l'AROSH PC se sont par ailleurs fortement mobilisés depuis 2007 en faveur de l'amélioration des performances du parc

social, dans le cadre d'un partenariat actif constitué avec le Conseil Régional, au sein d'un groupe de travail « Habitat Durable » associant également l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Ademe et le Cluster éco-Habitat.

Les travaux réalisés dans le cadre de ce groupe de travail ont dans un premier temps porté sur le neuf. Ses réflexions ont conduit à la mise en place d'un dispositif de soutien aux opérations énergétiquement performantes (atteignant le niveau THPE en 2009 puis BBC en 2010), à travers la bonification par le Conseil Régional des prêts PLUS et PLAI de la Caisse des Dépôts. Ces dispositifs ont à ce jour soutenu la construction de 2000 logements faiblement énergivores sur le territoire picto-charentais. Ils ont par ailleurs permis d'accompagner les efforts fournis par les organismes sur la performance énergétique de leur production neuve : la part des logements sociaux ayant un niveau BBC a été multipliée par 4 en trois ans, pour atteindre 90% de la programmation en 2011.

Dans un deuxième temps, le groupe de travail s'est intéressé à la réhabilitation durable du parc Hlm, dont nous souhaitons ci-après vous détailler les éléments de contenu et effets en terme de mobilisation des fonds FEDER consacrés à la réhabilitation énergétique du parc locatif social picto-charentais.

Identifier le parc à enjeux : réalisation d'une étude sur la performance énergétique et environnementale du parc locatif social

Afin d'identifier clairement les enjeux pesant sur le patrimoine picto-charentais, l'AROSH PC a commandé en 2008, en partenariat avec le groupe de travail Habitat Durable, une étude régionale sur la performance énergétique et environnementale du parc locatif social.

Réalisée par un bureau d'étude indépendant, l'étude a porté sur 70 000 logements locatifs construits avant l'année 2000, examinés au travers du prisme : performance énergétique (consommation en énergie primaire), environnementale (émissions de gaz à effets de serre) et charges pour les locataires (chauffage et eau chaude sanitaire).

Les conclusions ont permis :

- D'aboutir à une définition partagée avec les partenaires du parc à enjeux, pour construire une stratégie régionale d'intervention.
- De fournir aux organismes une première vision de la qualité thermique de leur parc et d'identifier précisément les opérations présentant un triple enjeu au regard des critères énoncés ci-dessus.

Construction d'une réponse adaptée aux enjeux identifiés

Les résultats de l'étude ont alimenté les réflexions des partenaires préalables à la mise en place d'un dispositif régional d'aide à l'amélioration énergétique des bâtiments. Ce dispositif, complet et ambitieux, comprend désormais :

- Depuis mai 2009, la bonification par le Conseil Régional de l'éco-prêt logement social de la Caisse des Dépôts, équivalant à l'octroi d'un prêt à taux zéro, dans le but d'inciter la réalisation des travaux préconisés dans les audits pour les opérations classées en E, F et G (au-delà de 230 kWh/m²/an).
- Depuis octobre 2009, la bonification du prêt PAM de la Caisse des Dépôts par la Région Poitou-Charentes, afin d'apporter une réponse aux enjeux qui pèsent sur le parc classé en catégorie D (entre 150 et 230 kWh/m²/an).
- En 2009, l'élargissement au logement social et jusqu'à 8 millions d'euros en Poitou-Charentes de la mobilisation des Fonds Européens au titre du FEDER Axe 2 -Mesure 1 « Maîtriser l'énergie, développer les énergies renouvelables et les éco-matériaux ».

L'ensemble de ces aides sont conditionnées à l'atteinte d'un niveau de performance minimum après travaux (a minima la catégorie C avec un gain énergétique de 90 kWhep/m²/an, soit 10 kWhep de plus qu'au niveau national). Elles sont en outre progressives en fonction du gain énergétique obtenu après travaux, encourageant les bailleurs à adopter des scénarii de réhabilitation ambitieux. Calculées selon un système calqué sur l'éco-prêt logement social, elles ont entraîné une mobilisation générale des bailleurs sociaux sur la réhabilitation durable du parc.

Elles s'inscrivent aux côtés des dispositifs de soutien à l'installation d'équipements énergies renouvelables :

- le Fonds Chaleur de l'Ademe,
- le Fond Régional pour l'Excellence Environnementale (FREE), géré conjointement par le Conseil Régional et l'Ademe.

Mobiliser ces derniers dispositifs aux côtés des subventions bonification et FEDER implique de la part des organismes une ingénierie technique et financière importante. Le partenariat régional s'est donc mobilisé pour permettre, d'une part, d'intégrer les énergies renouvelables aux projets de réhabilitation énergétique en cours, et, d'autre part, de s'assurer que les organismes mobilisent les fonds adéquats en fonction des travaux. Il a donc œuvré pour améliorer en continu les règles et contenus des dispositifs de financement, sans pour autant amoindrir leurs ambitions énergétiques et environnementales initiales. Les partenaires se sont attachés à maintenir la logique de simplicité et d'automatisme du dispositif en fonction du gain énergétique obtenu après travaux, conscient de ses effets vertueux sur les scénarii retenus par les bailleurs et sur la mobilisation des aides par les organismes.

Un engagement 2009 - 2012 sur la réhabilitation durable

Sur la base des résultats de l'étude sur la performance énergétique du parc locatif social, les bailleurs sociaux ont établi en 2009, au regard de leur Plan Stratégique de Patrimoine, une programmation des opérations nécessitant une réhabilitation intégrant un volet énergétique à l'horizon 2012. Cette programmation recensait 8450 logements, répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Sur la base de cette programmation, les organismes ont pris le 29 octobre 2009 un engagement en faveur de l'amélioration des performances énergétiques et environnementales de leur patrimoine, afin de réduire non seulement les consommations énergétiques et les émissions de CO², mais également les charges pour les locataires.

Cet engagement, pris en présence de l'ensemble des partenaires, porte sur :

- Une mutualisation de moyens, en mettant notamment en place un marché commun pour la réalisation, sur l'ensemble des opérations recensées, d'audits énergétiques utilisant la méthode TH-C-E ex selon le cahier des charges établi par l'Ademe.
- Selon le résultat des audits et des études de faisabilité économique, l'amélioration de la performance des bâtiments au regard des critères énergétiques (consommations en énergie primaire), environnementaux (émissions de CO₂) et socio-économiques (charges pour les locataires).
- La capitalisation et la mutualisation des connaissances et pratiques issues des opérations de réhabilitations.

Lancement d'audits énergétiques sur plus de 6200 logements

Afin de mettre en œuvre le premier volet de leur engagement, les organismes se sont regroupés en 2010 autour d'un marché commun pour la réalisation d'audits TH-C-E ex,

coordonné à l'échelle régionale par l'AROSH PC. Afin d'encourager cette démarche collective, l'Ademe et le Conseil Régional ont souhaité apporter leur soutien dans le cadre du Fonds Régional pour l'Excellence Environnementale (FREE) et du FEDER.

Les audits ont porté sur plus de 6200 logements, soit 8% du total du parc locatif social picto-charentais. Ils ont été réalisés par des bureaux d'études indépendants, retenus à l'issue d'un appel d'offres européen coordonné par l'AROSH PC.

Cette démarche permet à l'ensemble des bailleurs de réaliser des audits de qualité, sécurisant les opérations de réhabilitations qui en découleront.

Si on ajoute les 2500 logements audités en-dehors de cette démarche régionale, ce sont au total 8700 logements, soit 11% du parc Hlm régional, qui ont fait l'objet d'une étude pré-opérationnelle.

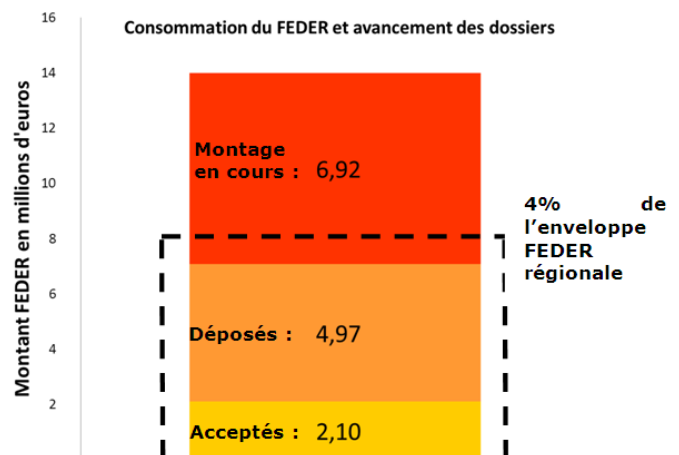
La valeur ajoutée du FEDER dans la mise en œuvre des travaux de réhabilitation durable du parc social

Le FEDER a un effet d'entraînement incontestable sur la mise en œuvre des travaux d'amélioration de la performance du parc social, conformément aux ambitions inscrites dans la circulaire ministérielle de mise en application du 22 juin 2009 :

- Il répond à un besoin d'intervention sur le parc existant identifié comme présentant des enjeux forts en terme de performance énergétique, environnementale et de charges pour les locataires.
- Il permet de dépasser le cadre expérimental et ponctuel pour entraîner une mobilisation massive de l'ensemble des bailleurs sociaux picto-charentais en faveur de la réhabilitation énergétique, impactant un nombre important de logements et de ménages répartis sur l'ensemble du territoire picto-charentais.
- Il encourage les bailleurs à retenir les scénarii de travaux ambitieux et exemplaires, générant des gains énergétiques après travaux supérieurs aux exigences établies par le Grenelle.

La mobilisation des bailleurs sociaux en faveur de la réhabilitation durable du parc Hlm s'est traduite dans la programmation d'opérations de travaux et le dépôt de dossiers de demande de subvention FEDER (cf. programmation annexée au présent document).

Les dossiers déposés par les organismes représentent à ce jour un montant total d'aides FEDER sollicitées de 7,073 millions d'euros, permettant de subventionner des travaux de réhabilitation pour 2158 logements.



L'enquête sur la programmation et les perspectives de dépôts conduite par l'AROSH PC auprès des organismes de logement social révèle par ailleurs que des dossiers de demande de subvention FEDER sont en cours de montage pour un total d'aides de 6,918 millions d'euros, correspondant à la réhabilitation énergétique de 2540 logements supplémentaires.

Au total, la mise en œuvre de l'ensemble de la programmation permettrait à ce jour de conduire des travaux de réhabilitation énergétique sur 4698 logements. L'enveloppe FEDER nécessaire pour subventionner l'ensemble de cette programmation ambitieuse serait de 13,991 millions d'€, représentant un dépassement de l'enveloppe initiale de

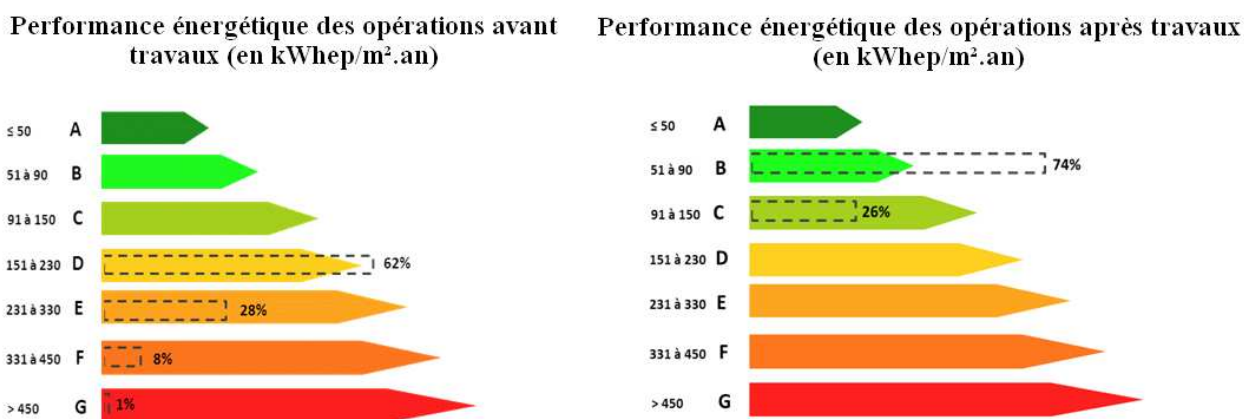
5,991 millions d'€. Ces perspectives permettent ainsi d'établir que, courant 2011, l'enveloppe FEDER consacrée en Poitou-Charentes à la réhabilitation durable du parc Hlm, soit 8 millions d'euros, aura été totalement consommée.

Dans ce contexte, il convient, pour un maintien de la dynamique mais également l'atteinte des objectifs partagés des bailleurs et des acteurs locaux, en cohérence avec les ambitions et enjeux internationaux, européens et nationaux, de prévoir les modalités de poursuite du dispositif. Le déplafonnement des 4 % est une condition indispensable pour apporter une réponse dans des délais rapides et compatibles avec la programmation et les engagements des bailleurs. Celui-ci permettrait une continuité de la dynamique engagée, sans rupture dans la mobilisation des acteurs. En effet, le caractère fluctuant des aides ou encore le "stop an go" des soutiens financiers constitue un facteur fragilisant pour la dynamique engagée et plus globalement pour l'atteinte des objectifs tant environnementaux que sociaux.

Des enjeux forts autour du soutien du FEDER pour la mise en œuvre de l'ensemble de la programmation

Le soutien apporté par le FEDER dans la mise en œuvre de l'ensemble de la programmation des organismes picto-charentais permettrait d'engendrer des impacts sociaux, énergétiques et économiques extrêmement positifs. Il permettrait aux bailleurs sociaux de la région de contribuer, à leur échelle, à la réalisation des ambitions européennes du Plan « Energie Climat », à celles, nationales, du Grenelle de l'Environnement, et enfin à l'atteinte des objectifs qui devraient être fixés en région dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Energie.

Réductions des consommations en énergie primaire - les organismes retiennent à l'issu des audits les scénarii les plus ambitieux qui leur sont proposés : si les dispositifs d'aides imposent d'atteindre après travaux la catégorie C pour un gain minimum de 80 kWhep/m²/an (90 depuis 2011 pour le dispositif régional), les opérations programmées par les organismes permettent un gain énergétique moyen de 174 kWhep/m²/an (106 en moyenne pour le parc en D, et 224 en E, F et G), et près des ¾ des opérations atteindront la catégorie B après travaux¹. La mise en œuvre des travaux sur l'ensemble des 4698 logements programmés pourrait ainsi permettre une **économie annuelle totale de 53 GigaWh d'énergie primaire**².



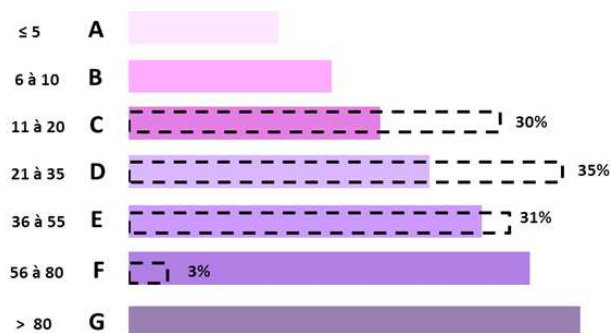
Les critères régionaux de modulation du taux de subvention du FEDER en fonction du gain énergétique ont été déterminants pour atteindre ce niveau de performance de la programmation.

¹ Source : Enquête Programmation de l'AROSH PC.

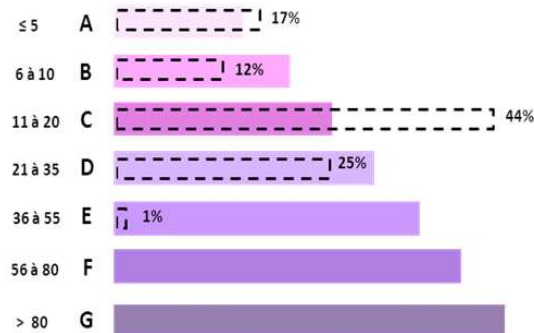
² Calcul : Gain énergétique en kWhep par logement attendu pour les opérations inscrites en programmation ayant déjà fait l'objet d'un audit, extrapolé sur l'ensemble de la programmation.

Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre - la réalisation des travaux permet en moyenne d'économiser 17 kgeqCO₂/m².an³. La réalisation de l'ensemble des travaux programmés permettrait ainsi **d'éviter le rejet de 5 191 tonnes de CO₂ par an**⁴. Le soutien apporté par le FEDER contribue ainsi à accélérer la conversion vers un Habitat faiblement émetteur de CO₂.

Emission de GES avant travaux (en kgéqCO₂/m².an)

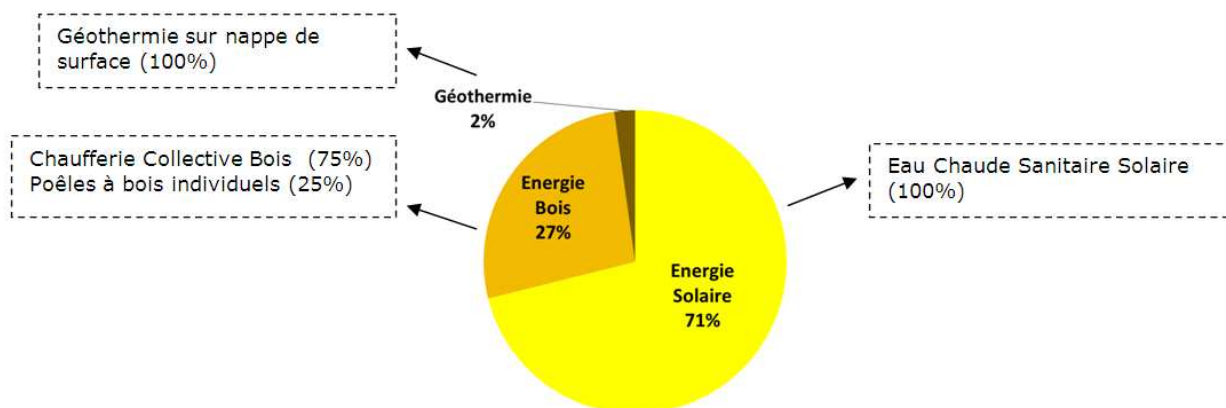


Emission de GES après travaux (en kgéqCO₂/m².an)



Contribution au développement des énergies renouvelables – le cahier des charges pour la réalisation des audits énergétiques dans le cadre du marché commun imposait aux bureaux d'études d'analyser systématiquement la possibilité d'intégrer des équipements énergies renouvelables aux travaux de réhabilitation.

Les énergies renouvelables sont intégrées dans le scénario retenu par le bailleur à l'issue de l'audit pour 26% des opérations⁵, parmi lesquelles :



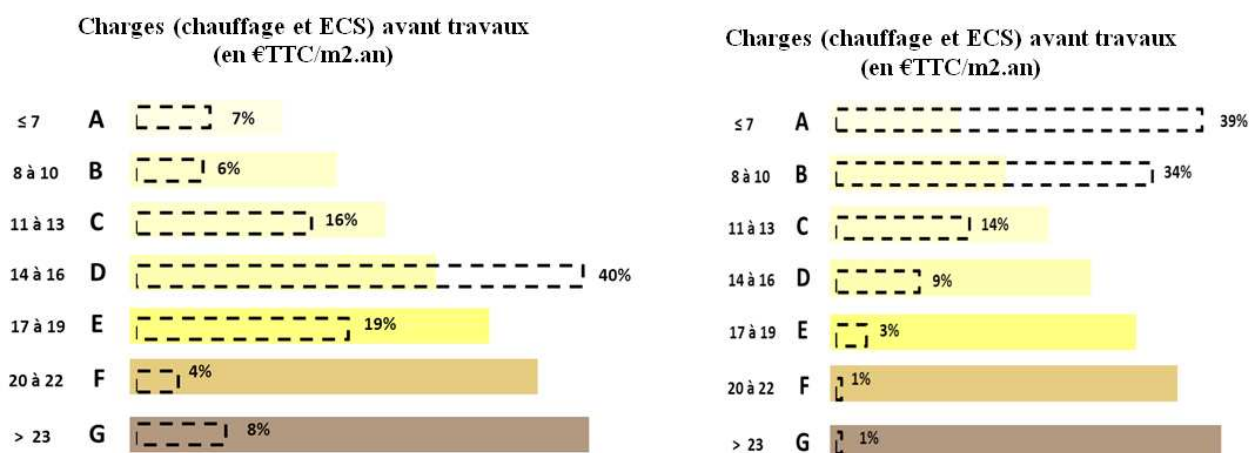
Le FEDER et les cofinancements mobilisés permettent ainsi de contribuer au développement et à la structuration de filières locales énergies renouvelables. De la continuité de la programmation dépendra leur stabilisation et l'ancrage dans le développement des emplois verts sur le territoire régional.

³ Source : Résultats des audits énergétiques - marché commun coordonné par l'AROSH PC.

⁴ Calcul : 17*65*4698 correspondant à : gain moyen en kgeqCO₂/m².an (source : audits) * surface moyenne d'un logement social en m²* total des logements programmés en réhabilitation.

⁵ Source : Résultats des audits énergétiques - marché commun coordonné par l'AROSH PC.

Lutter contre la précarité énergétique à travers une maîtrise des charges pour les locataires - En moyenne, les travaux devraient permettre d'économiser 7 € TTC /m²/an (chauffage et Eau Chaude Sanitaire) et 480 € par logement⁶. La mise en œuvre de l'ensemble de la programmation devrait donc permettre chaque année plus de 2,255 millions d'€ d'économies pour les locataires⁷.



Le FEDER contribuerait ainsi à améliorer la vie quotidienne des 4 698 ménages concernés par les travaux, impactant leur pouvoir d'achat et contribuant activement à la lutte contre la précarité énergétique des ménages à revenus modestes. Ces économies bénéficieront directement au locataire et non à l'investisseur. L'absence de temps de retour des investissements pour le bailleur renforce le rôle d'élément déclencheur joué par le FEDER dans le programme de travaux.

Dans un contexte d'évolution du prix des énergies, la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments permet, à moyen et long terme, de maîtriser l'impact de ces évolutions sur la quittance globale des locataires.

Parce qu'au-delà des travaux le comportement du locataire est un élément essentiel pour une maîtrise des consommations, les organismes conduisent individuellement des actions pour sensibiliser les locataires (distribution de plaquettes ou brochures, suivi des consommations, accompagnement individuel etc.), pour une utilisation optimale des équipements ou la pratique « d'éco-gestes » permettant d'optimiser l'utilisation des équipements et de maîtriser les charges d'occupation.

A titre d'exemple, nous pouvons citer la démarche expérimentale « EasyGreen », système automatisé du suivi des consommations d'énergies, conduite conjointement par trois bailleurs sociaux avec leurs partenaires (Europe, Région, Ville) sur un quartier de Poitiers. Ce dispositif permet au locataire de suivre en temps réel ses consommations (eau chaude, eau froide, électricité, température ambiante, température eau chaude sanitaire) sur Internet, et de les réduire grâce à une application recensant des gestes simples à appliquer au quotidien. Une expérience similaire a été mise en place sur un quartier d'Angoulême.

Afin d'encourager et de développer fortement les « bonnes pratiques », l'AROSH PC s'est par ailleurs engagée à mettre en place, en lien avec le Conseil Régional, un travail de capitalisation des actions conduites par les bailleurs sociaux en matière de sensibilisation des locataires sur les opérations de réhabilitation énergétique.

⁶ Source : Résultats des audits énergétiques - marché commun coordonné par l'AROSH PC.

⁷ Calcul : 480* 4698 correspondant à : gain moyen par logement en € TTC par an (source : audits) * total des logements programmés en réhabilitation énergétique.

Investissement dans l'économie locale - La réalisation de la totalité des réhabilitations programmées engendrerait 133 millions d'euros d'investissement dans l'économie locale⁸, dont 76,5 millions d'€ de travaux de performance énergétique, permettant ainsi le maintien ou la création de plus de 1890 emplois non délocalisables⁹. L'effet contra-cyclique du FEDER est donc particulièrement significatif: il joue pleinement son rôle de levier dans la mobilisation des cofinancements et la mise en œuvre effective des projets d'investissement particulièrement importants sur les territoires.

Aménagement Durable – L'intervention sur le patrimoine a un impact qui dépasse le cadre de l'amélioration de la performance des bâtiments et du confort des logements :

- Elle permet l'adaptation des bâtiments aux évolutions de la société (vieillesse, familles monoparentales etc.) et aux besoins qui en découlent (équipement en ascenseur, évolution de la taille des logements etc.).
- Elle renforce l'attractivité du patrimoine, garante du maintien ou du renforcement de l'équilibre social sur les communes et agglomérations d'implantation, en évitant une spécialisation du parc sur des quartiers en perte d'attractivité. Cette dimension est fondamentale sur les territoires picto-charentais soumis à une faible pression de la demande.
- Ces interventions sur un parc généralement bien intégré au tissu urbain permettent de participer à la reconstruction de la ville sur la ville, valorisant des zones d'habitat denses, bien desservies par les réseaux de transport urbain, à proximité des services et administrations, privilégiant ainsi le recours à des modes de déplacement doux (marche, bus).

Cette mise en mouvement régionale, conséquente et longue à initier, est aujourd'hui effective. Elle contribue à répondre aux ambitions européennes, nationales et régionales. Elle est constitutive de la double ambition du partenariat régional, d'une part la Maîtrise de l'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétiques et d'autre part, le développement des énergies renouvelables. Elle contribue efficacement et durablement à l'amélioration du confort et à la maîtrise des charges pour les ménages les plus modestes particulièrement concernés par la précarité énergétique. Enfin, elle est fortement contributive de l'économie régionale, de l'emploi local et de la professionnalisation des différents acteurs du bâtiment.

C'est pourquoi, sur la base des projections financières présentées, le partenariat régional souhaite porter le plafond des dépenses concernant l'efficacité énergétique dans le logement social à 7% de la contribution UE du PO FEDER Poitou-Charentes, soit près de 14 millions d'euros.

⁸ Soit 27 693 € par logement en moyenne

⁹ Calcul : 100 000 € = 14,2 emplois (ratio national).

Annexe

Liste des opérations programmées en réhabilitation énergétique à l'horizon 2011 (Source : enquête sur la programmation de l'AROSH PC)

| Dpt | Organisme | Commune | Intitulé opération | Nombre de logements | Niveau de performance énergétique avant travaux | | Niveau de performance énergétique après travaux | | | Demande de subvention FEDER | | |
|-----|-----------------|-------------|--|---------------------|---|----------------|---|----------------|--------------------------|--|------------------|------------------------|
| | | | | | en kWhép/m ² /an | Etiquette | en kWhép/m ² /an | Etiquette | Gain énergétique attendu | Date de dépôt effectif ou prévisionnel de la demande | Dossier déposé ? | Subvention accordée le |
| 16 | SA Le Foyer | Angoulême | Hildesheim | 71 | 301 | E | 90 | B | 211 | sept-10 | oui | 02/05/2011 |
| 16 | OPH Angoumois | Angoulême | Cité de l'espoir | 36 | 172 | D | 82 | B | 90 | déc-10 | oui | 02/05/2011 |
| 16 | OPH Angoumois | Angoulême | Place Victoria | 42 | 307 | E | 59 | B | 248 | janv-11 | oui | 02/05/2011 |
| 16 | OPH Angoumois | Angoulême | Rue Marcel Gaston Mercier | 22 | 515 | G | 126 | C | 389 | janv-11 | oui | |
| 16 | Logélia | Chabanais | Logements Chabanais | 1 | 397 | F | 144 | C | 253 | févr-11 | oui | |
| 16 | Logélia | Divers | Ruelle, Barbezieux, Angoulême, Cognac | 10 | Divers | Divers | Divers | Divers | Divers | févr-11 | oui | |
| 16 | OPH Angoumois | Angoulême | 192, rue de Paris | 10 | 331 | F | 134 | C | 197 | nov-11 | | |
| 16 | OPH Angoumois | Angoulême | Rue Fontaine du Lizier | 10 | 465 | G | 131 | C | 334 | nov-11 | | |
| 16 | OPH Angoumois | Angoulême | Camus | 72 | 153 | D | 63 | B | 90 | nov-11 | | |
| 16 | Logélia | COGNAC | Crouin | 127 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | sept-11 | | |
| 16 | Logélia | COGNAC | La Chaudronne | 80 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | nov-11 | | |
| 16 | Logélia | ANGOULEME | Basseau - ABCD | 82 | 180 | D | 80 | B | 100 | nov-11 | | |
| 17 | Habitat 17 | ST AIGULIN | BELLEVUE | 15 | 255 | E | 67 | B | 189 | mars-10 | oui | 04/10/2010 |
| 17 | OPH La Rochelle | LA Rochelle | Avenue Louis Guillet - bat 1 à 6 Mireuil | 252 | 231 | E | 89 | B | 142 | août-10 | oui | 02/05/2011 |
| 17 | SAZA | AYTRE | CITE RONDEAU | 20 | 246 | E | 121 | C | 125 | oct-10 | oui | 02/05/2011 |

| Dpt | Organisme | Commune | Intitulé opération | Nombre de logements | Niveau de performance énergétique avant travaux | | Niveau de performance énergétique après travaux | | | Demande de subvention FEDER | | |
|-----|-----------------|----------------------|---------------------------|---------------------|---|----------------|---|----------------|--------------------------|--|------------------|------------------------|
| | | | | | en kWhep/m2/an | Etiquette | en kWhep/m2/an | Etiquette | Gain énergétique attendu | Date de dépôt effectif ou prévisionnel de la demande | Dossier déposé ? | Subvention accordée le |
| 17 | OPH de Saintes | SAINTES | La Fenêtre | 166 | 166 | D | 74 | B | 92 | juil-10 | oui | |
| 17 | OPH de Saintes | SAINTES | Boiffiers nouveaux | 168 | 173 | D | 59 | B | 114 | juil-10 | oui | |
| 17 | OPH de Saintes | SAINTES | Boiffiers anciens | 170 | 195 | D | 62 | B | 133 | juil-10 | oui | |
| 17 | SA2A | SAINTE JEAN D'ANGELY | RESIDENCE AUNIS SAINTONGE | 45 | 252 | E | 102 | C | 150 | oct-10 | oui | |
| 17 | SA2A | AYTRE | Résidence Magellan | 12 | 158 | D | 77 | B | 81 | févr-11 | oui | |
| 17 | SA2A | La ROCHELLE | Blaise Pascal | 152 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | avr-11 | oui | |
| 17 | SA2A | LA Rochelle | PERIGNY 1 | 100 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | mai-11 | oui | |
| 17 | Habitat 17 | SURGERES | Berlioz | 58 | 359 | F | 150 | C | 209 | juil-11 | oui | |
| 17 | OPH La Rochelle | La Rochelle | VLS 300 | 95 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | juin-11 | | |
| 17 | OPH La Rochelle | La Rochelle | St Eloi bat 1 et 2 | 64 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | juin-11 | | |
| 17 | OPH La Rochelle | La Rochelle | Luxembourg | 185 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | juin-11 | | |
| 17 | OPH La Rochelle | La Rochelle | PN17 | 32 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | juin-11 | | |
| 17 | OPH La Rochelle | La Rochelle | PN29 | 30 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | juin-11 | | |
| 17 | OPH La Rochelle | La Rochelle | PN 8- 9- 10 | 56 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | juin-11 | | |
| 17 | SEMIS | SAINTES | Gallieni | 22 | 206 | D | 76 | B | 130 | sept-11 | | |
| 17 | SEMIS | ROYAN | Le Fief | 27 | 230 | D | 74 | B | 156 | sept-11 | | |
| 17 | SEMIS | DOLUS d'OLERON | Les Embruns | 14 | 338 | F | 68 | B | 270 | sept-11 | | |

| Dpt | Organisme | Commune | Intitulé opération | Nombre de logements | Niveau de performance énergétique avant travaux | | Niveau de performance énergétique après travaux | | | Demande de subvention FEDER | | |
|-----|-----------------|------------------------|-----------------------------|---------------------|---|----------------|---|----------------|--------------------------|--|------------------|------------------------|
| | | | | | en kWhep/m2/an | Etiquette | en kWhep/m2/an | Etiquette | Gain énergétique attendu | Date de dépôt effectif ou prévisionnel de la demande | Dossier déposé ? | Subvention accordée le |
| 17 | SEMIS | ST GEORGES DES COTEAUX | Guerineau | 12 | 413 | F | 84 | B | 329 | sept-11 | | |
| 17 | SEMIS | SAINTES | Route des peupliers | 1 | 616 | G | 74 | B | 542 | sept-11 | | |
| 17 | Habitat 17 | ROYAN | Tout Vent | 48 | 230 | D | 90 | B | 140 | nov-11 | | |
| 79 | HSDS | Niort | 100 TourChabot | 100 | 260 | E | 110 | C | 150 | juil-10 | oui | 18/02/2011 |
| 79 | SA des 2-Sèvres | NIORT | St SYMPHORIEN | 23 | 171 | D | 85 | B | 86 | oct-10 | oui | |
| 79 | SA des 2-Sèvres | NIORT | LES BRIZEAUX | 54 | 285 | E | 72 | B | 214 | oct-10 | oui | |
| 79 | HNDS | Thouars | La Normandie | 72 | 205 | D | 115 | C | 90 | déc-10 | oui | |
| 79 | HNDS | CERIZAY | Le Prieuré | 22 | 231 | E | 142 | C | 89 | déc-10 | oui | |
| 79 | HNDS | Parthenay | Le Dauphiné | 18 | 181 | D | 63 | B | 118 | déc-10 | oui | |
| 79 | SEMIE | Niort | Brizeaux 1 Rue Magellan | 18 | 231 | E | 140 | B | 91 | févr-11 | oui | |
| 79 | SEMIE | Niort | Brizeaux 1 Allée Marco POLO | 23 | 240 | E | 67 | B | 173 | févr-11 | oui | |
| 79 | HNDS | Thouars | Les Vauzelles | 80 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | mai-11 | oui | |
| 79 | HSDS | Niort | 94ClouBouchet | 94 | 235 | E | 145 | C | 90 | nov-11 | | |
| 79 | SA des 2-Sèvres | NIORT | St Symphorien | 23 | 171 | D | 74 | B | 97 | nov-11 | | |
| 79 | HSDS | Niort | 79 CB | 79 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | nov-11 | | |
| 79 | HNDS | Parthenay | Champ de Tir | 40 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | nov-11 | | |
| 79 | SA Melloise | MELLE | Les Montagnes | 19 | 319 | E | 95 | C | 224 | nov-11 | | |

| Dpt | Organisme | Commune | Intitulé opération | Nombre de logements | Niveau de performance énergétique avant travaux | | Niveau de performance énergétique après travaux | | | Demande de subvention FEDER | | |
|-----|---------------------|---------------|---|---------------------|---|----------------|---|----------------|--------------------------|--|------------------|------------------------|
| | | | | | en kWhép/m2/an | Etiquette | en kWhép/m2/an | Etiquette | Gain énergétique attendu | Date de dépôt effectif ou prévisionnel de la demande | Dossier déposé ? | Subvention accordée le |
| 79 | SA Melloise | MELLE | Basse Rolande II | 6 | 338 | F | 89 | B | 249 | nov-11 | | |
| 79 | SA Melloise | MELLE | Champ Persé 1,2,3,8 | 62 | 368 | F | 81 | B | 287 | nov-11 | | |
| 86 | Habitat 86 | MONTMORILLON | Saint-Nicolas C, D & E | 49 | 163 | D | 64 | B | 99 | mai-10 | oui | 18/02/2011 |
| 86 | Logiparc | SMARVES | Pavillons "Le Haut des Sources" | 12 | 344 | F | 138 | C | 206 | sept-10 | oui | |
| 86 | Logiparc | MONTAMISE | Pavillons "Les Tamisiers" | 12 | 352 | F | 143 | C | 209 | sept-10 | oui | |
| 86 | Logiparc | MIGNALOUX | Route de la Gare - Pavillons "Les Alisiers" | 6 | 400 | F | 144 | C | 256 | sept-10 | oui | |
| 86 | SAR Hlm de Poitiers | CHATELLERAULT | LA CHEVRETTIERE | 30 | 382 | F | 143 | C | 239 | oct-10 | oui | |
| 86 | Logiparc | POITIERS | Marigny Beaulieu | 162 | 220 | D | 109 | C | 111 | janv-11 | oui | |
| 86 | Sipéa | POITIERS | VIEUX NOYER | 14 | 280 | E | 102 | C | 178 | mars-11 | oui | |
| 86 | Sipéa | POITIERS | PIERRE LOTI | 10 | 343 | F | 92 | C | 251 | mars-11 | oui | |
| 86 | Habitat 86 | CHATELLERAULT | Rue Levoisier | 65 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | mai-11 | oui | |
| 86 | Habitat 86 | CHAUVIGNY | Le Peuron | 16 | 166 | D | 76 | B | 90 | juil-11 | OUI | |
| 86 | Habitat 86 | Naintré | Les Varennes | 32 | 211 | D | 87 | B | 124 | juil-11 | oui | |
| 86 | SIPEA | Poitiers | 0001 - St Cyprien | 506 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | nov-11 | | |
| 86 | Logiparc | POITIERS | Modèle Eloi | 494 | 158 | D | 58 | B | 100 | sept-11 | | |
| 86 | Habitat 86 | JAUNAY-CLAN | L'AREE | 12 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | nov-11 | | |
| 86 | Habitat 86 | SAINT-GERMAIN | VILLAGE RETRAITE 2 | 34 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | nov-11 | | |

| Dpt | Organisme | Commune | Intitulé opération | Nombre de logements | Niveau de performance énergétique avant travaux | | Niveau de performance énergétique après travaux | | | Demande de subvention FEDER | | |
|--------------|------------|-----------------|---------------------|---------------------|---|----------------|---|----------------|--------------------------|--|------------------|------------------------|
| | | | | | en kWhep/m2/an | Etiquette | en kWhep/m2/an | Etiquette | Gain énergétique attendu | Date de dépôt effectif ou prévisionnel de la demande | Dossier déposé ? | Subvention accordée le |
| 86 | Habitat 86 | JAUNAY-CLAN | L'AREE | 15 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | nov-11 | | |
| 86 | Habitat 86 | USSON-DU-POITOU | VILLAGE RETRAITE 1 | 36 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | nov-11 | | |
| 86 | Habitat 86 | POITIERS | BELLEJOUANNE - D6 | 30 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | nov-11 | | |
| 86 | Habitat 86 | POITIERS | BELLEJOUANNE - D7 | 30 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | nov-11 | | |
| 86 | Habitat 86 | LATILLE | VILLAGE RETRAITE 3 | 30 | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | Audit en cours | nov-11 | | |
| 86 | Sipéa | POITIERS | LES TERRASSES | 30 | 167 | D | 77 | B | 90 | nov-11 | | |
| 86 | Habitat 86 | MONTMORILLON | Saint-Nicolas A & B | 33 | 163 | D | 64 | B | 99 | nov-11 | | |
| TOTAL | | | | 4698 | | | | | | | | |